

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 25 juin 2009

A l'ordre du jour :

Inscription au programme d'électrification 2010 FDE 05

Produits irrécouvrables

Création d'un poste d'agent d'entretien en contrat d'avenir

Remplacement du compteur de drain central EDF

Correspondant « pandémie grippale »

FSL 2009

Ecole numérique

Réalisation d'un drain aux Fourniers

Voirie communale programme 2009 (Les Donnets)

Voirie communale programme 2009 (attribution de marché)

Travaux d'établissement ou adaptation des réseaux lotissement les Blâches

Demande de subvention pour réseaux

Convention portant sur l'utilisation de l'outil d'exploitation du recensement des équipements sportifs

Compte rendu de séance

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**  
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-45 - OBJET : inscription au programme d'électrification 2010 FDE 05**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Départementale d'Electrification demandant quels ont nos besoins à inscrire au programme environnement pour l'année 2010.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **RENOUVELLE** l'inscription 2009 de l'enfouissement des réseaux sec situés au nord du village et traversant l'ex RN85, travaux couplés avec la réfection de la chaussée et création de trottoirs
- **DEMANDE** l'inscription de l'enfouissement des réseaux secs situés rue des jardins.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOÉS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-46 - OBJET : Produits irrécouvrables**

Monsieur le Maire donne informe les Conseillers de la demande d'annulation de produit irrécouvrable. Il s'agit d'une facture d'eau impayée en 2005 par un administré parti sans laisser d'adresse.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'annulation d'une facture d'eau émise en 2005 pour un montant de 255.46€
- **DEMANDE** que cette somme soit recouvrée auprès du propriétaire du logement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOÉS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-47 - OBJET : Création d'un poste d'agent d'entretien en contrat d'avenir**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y aurait lieu de renforcer l'équipe technique et propose la création d'un poste d'agent d'entretien **en contrat d'avenir**, il s'agit d'un contrat de travail aidé par l'Etat

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'agent technique en contrat d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> août 2009
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches liées à cette création et de signer la convention avec l'organisme compétent

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	---

**2009-48 - OBJET : remplacement du compteur de drain central EDF**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande faite par EDF de participation financière pour le changement du compteur de mesure du drain central ainsi qu'une partie de la tuyauterie du captage de l'eau dans le canal.

Une note technique concernant ces travaux est remise aux Conseillers.

Les travaux sont estimés à environ 15 000€, EDF participerait à 50%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la proposition d' EDF pour le changement du compteur de mesure du drain central PK 19.77 ainsi qu'une partie de la tuyauterie.
- **ACCEPTÉ** de participer à hauteur de 50% sur la dépense estimée à environ 15 000€
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOÉS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-49 - OBJET : correspondant « Pandémie grippale »**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande faite par Madame la Préfète, de désigner un correspondant « pandémie grippale »

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Yvette MARTIN, Adjoint au Maire en qualité de correspondant « Pandémie Grippale » Domiciliée chemin de Fontpetite au Poët

Fait et délibéré les jour, mois et an dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-50 - OBJET : FSL 2009**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la demande faite par Monsieur le Président du Conseil Général sollicitant la commune pour une participation au Fonds de Solidarité pour le Logement. Il rappelle que la commune a participé en 2008 pour un montant de 247€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement dont le montant 2009 s'élève à 270.90€
- **SOUHAITE** participer aux comités directeurs du FSL et désigne Madame Yvette MARTIN, Adjoint au Maire en qualité de représentant de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOÉS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-51 - OBJET : Ecole numérique**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la proposition d'inscription de la commune au programme « école numérique ». Les équipements sont subventionnés à 80% et plafonnés à 9000€.

La Directrice consultée pour ce dispositif a émis un avis favorable et présenté un projet pédagogique.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de participer au programme « Ecole Numérique » subventionné à 80%
- **NOTE** que l'acceptation de notre dossier dépend de l'Inspecteur d'Académie et
- **PRECISE** que la Commune maintien son inscription pour un programme ultérieur si elle n'est pas retenue cette année.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-52 - OBJET : Réalisation d'un drain aux Fourniers**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'une demande de subvention a été adressée au Conseil Général pour le financement de la réalisation d'un drain aux Fourniers.

Il précise qu'une consultation a été faite auprès de trois entreprises pour la réalisation de ce drain. La commission a étudié les devis qui se présentent ainsi :

- Entreprise TURCAN de Mison : HT 11 970€
- Entreprise POLDER de Lazer : HT 11 940€
- Entreprise MINETTO de Sisteron : HT 11 785€

**Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)**

- **ATTRIBUE** le marché de travaux pour la réalisation d'un drain aux Fourniers à l'entreprise MINETTO pour un montant HT de 11 785€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	---

**2009-53 - OBJET : Voirie communale programme 2009**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu de demander une subvention pour le programme de voirie 2009.

Les travaux pourraient être réalisés sur les voies communales :

- Les Donnets voie principale et voie secondaire dont le montant est estimé à 48 900€

**Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **SOLLICITE** du Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour le programme de voirie 2009 dont le devis s'élève à la somme de 48 900€ HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	---

**2009-54 - OBJET : Voirie communale programme 2009**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une consultation a été faite auprès de trois entreprises pour le programme de voirie communale 2009.  
Il présente les devis qui ont été étudiés par la commission communale des voies et réseaux.

- Entreprise EIFFAGE de Malijai : HT 49 816.00€
- Entreprise la ROUTIERE DU MIDI de Gap : HT 48 979.00€
- Entreprise COLAS de La Bâtie neuve : HT 48 810.60€

**Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le marché de travaux du programme voirie 2009 à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 47 855.60€ (le point n°3 de la voie secondaire n'est pas pris en compte)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	---

**2009-55- OBJET : Travaux d'établissement ou adaptation des réseaux  
lotissement les Blâches**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération instituant la PVR sur l'ensemble de la commune pour les futurs lotissements.

Cette décision a été instaurée suite à la demande d'un futur lotisseur dans un secteur où les réseaux doivent être adaptés à cette demande.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-I-2° d, L 332-II-I et L 332-II-2

Vu la délibération 2009-12 du 27 février 2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune du POËT

- **Considérant** que l'implantation de futures constructions dans le secteur des Blâches justifie des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'eau potable ou d'électricité ou d'assainissement sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante

- **Considérant** que les extensions de réseaux secs et humides nécessaires à la desserte de la zone INAh répondent exclusivement aux besoins de la zone dont les limites d'urbanisation sont conformes au zonage arrêté dans la procédure de révision du POS en PLU actuellement en cours. De ce fait , le coût des équipements est mis en totalité à la charge des terrains concernés par la PVR.

- **Considérant** qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur à savoir :

- **côté sud de la voie support** : une distance de 100m pour partie, permettant de couvrir la totalité des terrains situés en zone INAh.
- **Côté nord de la voie support** : une distance de 60m minimale autorisée compte tenu que les terrains concernés se situent en zone NC
- 

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide,**

**Article 1** – d'engager après réponse à la demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé, s'élève à 107 000€. Ils correspondent aux dépenses suivantes :

<i>Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux</i>	<i>Coût des travaux</i>
<b>Réseaux humides</b>	
Alimentation Eau potable	21 210€
Assainissement Eaux usées	11 260€
Eaux pluviales	4 052€
<b>Réseaux secs</b>	
Electricité	50 680.00€
Télécom	2 290.00€
Eclairage public	3 102.00€
Montant total des travaux Ht	93 294.00€
	Arrondi à <b>94 000.00€</b>
<b>Coût des Etudes</b>	
AMO	3 758.40€
Maîtrise d'œuvre (AVP-AOR) 8%	7520.00€
Frais financiers (portage de la TVA...)	1 721.60€
Montant total des études	<b>13 000.00€</b>
<b>Montant total Ht</b>	<b>107 000.00€</b>
TVA 19.6%	20 972.00€
Montant total Ttc	<b>127 972.00€</b>

**Article 2** – fixe à 107 000€ la part du coût des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers

**Article 3** – Les propriétés foncières concernées sont situées suivant le plan joint entre 60 et 100m de part et d'autre de la voie

**Article 4** – fixe le montant de la participation due par m<sup>2</sup> de terrain desservi à 11.61€ ht

**Article 5** – décide que les montants de participation dus par m<sup>2</sup> de terrain sont actualisés en fonction de l'indice du coût de la construction celui connu à cette est date est celui du

**4ème trimestre 2008 : 1523.**

Cette actualisation s'applique lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-II-2 du code de l'urbanisme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2009

<b>Membres en exercice 15</b> <b>Présents 13</b> <b>Votants 15</b>  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOÉS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	---

**2009-56 - OBJET : Demande De subvention pour réseaux**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux le dossier élaboré par les services de la Direction Départementale de l'Équipement sur la participation Voirie Réseau du projet de lotissement situé aux Blâches.

Il précise que le montant des travaux s'élève à la somme HT de 107 000€ et qu'il serait nécessaire de demander une aide financière pour la réalisation des travaux.

**Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **SOLLICITE** du Conseil Général et du Conseil Régional une aide financière dont le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>Montant ht des travaux</b>	<b>107 000€</b>
Subvention du Conseil Général 25%	26 750€
Subvention du Conseil Régional 25%	26 750€
Autofinancement de la Commune	53 500€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme au registre

Le maire  
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIIN 2009

<b>Membres en exercice</b> 15 <b>Présents</b> 13 <b>Votants</b> 15  <b>Date de la convocation</b> <b>03/06/2009</b>	<b>LE VINGT CINQ JUIIN DEUX MILLE NEUF</b> le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. <b>PRESENTS :</b> BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - TROCCHI Jean-Marie <b>REPRESENTES</b> - PAPEGAY Georges par Pierre FAY- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND <b>ABSENTS :</b> <b>Secrétaires de séance :</b> BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre
--	--

**2009-57 - OBJET : Convention portant sur l'utilisation de l'outil d'exploitation du recensement des équipements sportifs**

Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers municipaux de la visite faite dernièrement par un conseiller technique et pédagogique de la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports pour effectuer la mise à jour informatisée des équipements sportifs de la commune.

La convention proposée est remise aux conseillers elle :

Rappelle les mesures de protection des informations contenues dans la base de données

Définit les modalités de mise à disposition des informations disponibles

Autorise l'exploitation nationale de ces données

**Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention relative au recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

# COMMUNE DU POET

Département des Hautes- Alpes

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 JUIN 2009

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 13 - Votants : 15

Date de convocation 03/06/2009
--------------------------------

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette – TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Annie BRUAND /- PAPEGAY Georges par Pierre FAY

ABSENTS : -

Secrétaires de séance : BAILLON Bruno - BOUVIER Pierre

#### AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

#### PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

**N° 45 – A DEMANDE à la Fédération Départementale d'Electrification programme 2010**, la réinscription de l'enfouissement des réseaux secs situés au nord du village et traversant l'ex RN85, travaux couplés avec la réfection de la chaussée et création de trottoirs et a demandé l'inscription de l'enfouissement des réseaux secs situés rue des jardins

**N° 46 - A ACCEPTE** l'annulation d'une facture d'eau émise en 2005 pour un montant de 255.46€ et demande que cette somme soit recouvrée auprès du propriétaire du logement..

**N° 47 – A ACCEPTE** la création d'un poste d'agent technique en contrat d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> août et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches liées à cette création et de signer la convention avec l'organisme compétent

**N° 48- A ACCEPTE** la proposition d'EDF pour le changement du compteur de mesure du drain central PK19.77 ainsi qu'une partie de la tuyauterie du captage de l'eau dans le canal, a accepté de participer à hauteur de 50% de la dépense estimée à 15 000€ et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux

**N° 49 – A DESIGNE** Madame Yvette MARTIN en qualité de correspondant « pandémie grippale ».

**N° 50 – A ACCEPTE** de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le logement dont le montant 2009 s'élève à 270.90€ et souhaite participer aux comités directeurs du FSL et désigne Madame Yvette MARTIN en qualité de représentant de la commune.

**N° 51 – A ACCEPTE** de participer au programme « Ecole Numérique » subventionné à 80%, le conseil municipal note que l'acceptation de notre dossier dépend de l'Inspecteur d'Académie et précise que la commune maintien son inscription pour un programme ultérieur si elle n'est pas retenue cette année.

**N° 52 - (à la majorité 1 abstention) A ATTRIBUE** le marché de travaux pour la réalisation d'un réseau drainant aux Fourniers à l'entreprise MINETTO pour un montant de 11 785€. Les autres entreprises consultées TURCAN ET POLDER ont présenté des offres de 11 970€ et 11 940€

**N° 53 – A SOLLICITE** du Conseil Général , une subvention pour le programme de voirie 2009 dont les travaux s'élèvent à la somme de 48 900€ et doivent être réalisés sur la voie principale et la voie secondaire des Donnets.

**N° 54 - A ATTRIBUE** le marché de travaux pour le programme de voirie 2009 à l'entreprise COLAS pour un montant de 47 855.60€ ( devis de 48810€ auquel a été déduit 955€ de débroussaillage. Les autres entreprises consultées APPIA et LA ROUTIERE DU MIDI ont présenté des offres de 49 816€ et 48 979€.

**N° 55 – A ACCEPTE** d'engager après réponse de la demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total est estimé à 107 000€ ht pour le lotissement des Blâches. Ces sommes sont récupérées sur les propriétaires fonciers lors de la demande d'autorisation d'occupation des sols le prix au m<sup>2</sup> est d'environ 11.61€. Cette participation est actualisée en fonction du coût de la construction.

**N° 56 – A SOLLICITE** du Conseil Général et du Conseil Régional une aide financière pour la réalisation des travaux d'adaptation des réseaux pour le lotissement des Blâches dont le projet est estimé à 107 000€. Plan de financement : 25% du Conseil Général = 26 750€. 25% du Conseil Régional = 26 750€ et autofinancement de la commune 53 500€ à récupérer sur les propriétaires fonciers.

**N° 57 – A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique. Cette convention :

1. rappelle les mesures de protection des informations dans la base de données informatique
2. définit les modalités de mise à disposition des informations disponibles
3. autorise l'exploitation nationale de ces données

**N° 58 - A ACCEPTE** de verser une aide financière de 2€ par habitant soit 1548€ à l'association « La toile du Laragnais » pour maintenir l'activité du cinéma Regain et a autorisé le Maire à signer la convention proposée par l'association (loi Sueur du décret du 29 décembre 1994 article 94-1218)

**Certaines délibérations portées à l'ordre du jour sont ajournées**

### **DIVERS**

- Courrier de Comité Départemental du Tourisme « la nuit des Etoiles » demandant notre participation pour couper l'éclairage public le 24 juillet à partir de 23 h. Réponse donnée négative car bal de la fête du village

- Demande de mise à disposition d'une salle le mercredi soir pour club des échecs. Proposition acceptée

- courrier de la mairie de Lagrand, sollicitant le don d'un tableau d'école pour la salle exposition « école d'antan » réponse favorable

La séance est levée à 23 h 30

**LE MAIRE**  
Alain MONTAY

**SECRETAIRES DE SEANCE**  
**BAILLON Bruno BOUVIER Pierre**